

## Leçon 4 : Test questionnaire

Conservez vos réponses en cliquant sur les bulles situées à côté de vos choix. À la fin du test questionnaire, vous trouverez une clé de correction qui vous permettra de voir comment vous vous êtes débrouillé. Bonne chance !

1. Quels sont les obstacles les plus fréquents à l'accès à des soins professionnels en temps opportun pour des troubles de santé mentale?
  - a) **Coûts liés à l'évaluation et au traitement**
  - b) **Accès limité aux services de soins en matière de santé mentale**
  - c) **Ne pas savoir où trouver de l'aide**
  - d) **Stigmatisation liée à la santé mentale**
  - e) **Toutes ces réponses**
  
2. Pourquoi les soins virtuels en matière de santé mentale sont-ils pratiques pour les personnes atteintes d'arthrite?
  - a) **Les personnes à mobilité réduite peuvent recevoir des soins dans le confort de leur foyer**
  - b) **Les gens peuvent faire la fête tout en discutant avec un professionnel de la santé mentale**
  - c) **Les personnes vivant dans des régions éloignées ne sont pas obligées de parcourir de longues distances**
  - d) **Les soins de santé mentale virtuels ne conviennent pas aux personnes atteintes d'arthrite**
  - e) **A and C**
  
3. Où les gens peuvent-ils trouver des outils virtuels en matière de santé mentale et des professionnels qualifiés dans ce domaine?
  - a) **En consultant les registres en ligne des fournisseurs agréés (psychologues, psychothérapeutes, conseillers)**
  - b) **En consultant les ressources répertoriées par des organismes fédéraux, provinciaux et privés de confiance**
  - c) **En discutant avec votre médecin de famille**
  - d) **En passant en revue les services offerts par les employeurs et les centres communautaires**
  - e) **Toutes ces réponses**

4. Que peut faire une personne pour s'assurer que le professionnel de la santé mentale avec lequel elle choisit de travailler, que ce soit virtuellement ou en personne, est adéquatement formé et qualifié?
- a) En lui demandant directement quelles sont ses qualifications
  - b) En consultant le statut de son permis d'exercice dans les registres en ligne des organismes provinciaux/de l'État chargés de délivrer les permis d'exercice
  - c) En utilisant les répertoires fiables figurant sur les sites Web des organismes fédéraux et provinciaux chargés de la santé mentale
  - d) B et C
  - e) Toutes ces réponses

## Clé de correction

Vous pouvez vérifier vos réponses ici. Chaque question vaut un point.

**Enregistrez votre score en remplissant la case en bas à droite.**

- 1. e) Toutes ces réponses
- 2. e) A et C
- 3. e) Toutes ces réponses
- 4. d) B et C

Score  
/4